

L'Indépendance de la Banque Centrale de Tunisie

Un Faux Débat



SADOK ROUAI

SROUAI@YAHOO.COM

Octobre 2023

Sommaire

- Dans ce papier, nous allons essayer de procéder à une évaluation de la BCT sur une base fonctionnelle en référence à des faits et décisions initiés par le Gouvernement que des Gouverneurs ont mis en place, sachant pertinemment qu'elles ne sont pas de l'attribution de la BCT et surtout qu'elles ne constituent que des expédients qui ne servent pas à terme les intérêts économiques du pays.
- En 1986, la Tunisie avait dû conclure un programme de réformes et de financement avec le FMI. Ce programme était la culmination d'une gestion économique populiste par le Gouvernement Mzali qui avait favorisé, tout au long des premières années de la décennie 1980, les solutions faciles au détriment de réformes structurelles, douloureuses mais nécessaires.
- La situation des finances publiques s'était détériorée à tel point que le déficit budgétaire avait grimpé de 2.8% du PIB en 1980 à 5.6% en 1982 pour culminer à 8.1% en 1983.
- Pour ne pas détériorer d'avantage le niveau du déficit budgétaire le Ministre des Finances et du Plan, Mansour Moalla, avait demandé au Gouverneur de la BCT, Moncef Belkhodja, que la BCT effectuait un certain nombre d'opérations au nom et place du Trésor et d'opérer des transactions comptables touchant le bilan de la banque pour offrir des financements déguisés au Trésor.
- Ces opérations avaient totalisé 322 millions de dinars, soit l'équivalent de 5.8% du PIB de l'année 1983.
- Les atteintes à l'indépendance de la BCT ont également touché sa gouvernance à travers des changements avant terme de Gouverneurs.
- Par contre, avoir une banque centrale indépendante a des avantages – la BCT un conseiller de confiance : Convertibilité ou dévaluation du dinar ?

L'Indépendance de la Banque Centrale de Tunisie – Un Faux Débat

Le choc créé par la crise sanitaire du COVID était exceptionnel. Il a engendré des besoins de financement énormes et urgents, que la plupart des gouvernements n'avaient pas, poussant les banques centrales à accepter de dépasser leur mission de contrôle de l'inflation pour intervenir directement dans le financement de l'économie réelle.

Cet épisode a relancé le débat sur l'indépendance des banques centrales. Il est raisonnable de conclure que l'indépendance de celles qui disposent d'une crédibilité historique reconnue, comme la Réserve Fédérale ou la Banque Centrale Européenne, ne serait pas remise en question. En revanche, il y'a des risques que l'épisode COVID soit utilisé par les responsables politiques dans certains pays émergents comme une opportunité pour remettre en cause l'indépendance de leur banque centrale. Ces risques sont élevés surtout dans les pays déjà en difficultés financières et soumis à des besoins budgétaires pressants. C'est le cas de la Tunisie.

Comment Évaluer l'Indépendance d'une Banque Centrale ?

Dans un article récent ([Indépendance de la BCT : A faux problème, mauvaise solution ?](#)), mon ancien collègue Ahmed Tarchi avait noté que « *l'indépendance de la BCT recouvre deux dimensions : l'une législative ou organique, et l'autre opérationnelle ou fonctionnelle. On parle aussi d'indépendance légale et d'indépendance réelle* ».

L'expérience montre qu'il est souvent beaucoup plus facile de débattre de l'indépendance d'une banque centrale sur la base de ses textes organiques et notamment les modalités légales de ses relations financières avec l'État et de nomination et de révocation du Gouverneur et des membres du Conseil d'Administration.

Cette approche légale n'est malheureusement pas suffisante. La gestion d'une banque centrale est compliquée car non seulement elle évolue dans un environnement domestique et international caractérisé par une conjoncture mouvante, mais surtout elle opère dans un milieu où les pressions politiques peuvent souvent se traduire par des choix économiques contraires à l'objectif premier de la banque centrale tel que stipulé dans son mandat.

Évaluer l'indépendance d'une banque centrale sur une base fonctionnelle est une tâche trop difficile car elle n'est pas basée sur les données traditionnellement publiées par la banque centrale mais requiert des expériences personnelles ou l'accès à des dossiers internes, souvent confidentiels.

L'Indépendance de la BCT – Un Faux Débat

Le débat actuel sur l'indépendance de la BCT est construit sur cette base légale. L'argument principal de ceux qui veulent remettre en cause cette indépendance repose selon eux sur les contraintes imposées par l'article 25 de la loi n°2016-35 du 25 avril 2016 :

« Article 25, Alinéa 4 La banque centrale ne peut octroyer à la trésorerie générale de l'État des facilités sous forme de découverts ou de crédits, ni acquérir directement des titres émis par l'État. »

Leur proposition est de réinstaurer l'article 50 de Loi n°58-90 du 19 Septembre 1958 :

« Article 50

- 1- En vue de permettre le fonctionnement régulier et l'exécution normale des dépenses publiques, la Banque Centrale peut, dans la limite d'un montant maximum égal à 5% des recettes ordinaires de l'État constatées au cours de l'année budgétaire écoulée, consentir au Trésor des découverts en compte courant dont la durée totale ne peut excéder 240 jours consécutifs ou non, au cours d'une année de calendrier.*
- 2- La Banque Centrale perçoit au titre des découverts susvisés une commission de gestion dont le taux et les modalités sont fixes en accord avec le Secrétaire d'État aux Finances. »*

Leur argument est que le soutien exceptionnel de la BCT à l'État, tel que prévu dans l'article 50, est limité tant dans son montant que dans sa durée et que son impact sur l'inflation serait par conséquent gérable. Ce financement aurait l'avantage de soutenir les politiques économiques et financières de l'État.

Le débat actuel est un faux débat et tout amendement des Statuts de la BCT ne fera que retarder encore une réponse urgente et responsable à la crise que traverse la Tunisie. Pourquoi ? La raison est que toute la problématique et les solutions identifiées sont axées uniquement sur la mobilisation de ressources additionnelles pour financer des dépenses de l'État toujours en augmentation découlant d'un choix politique où toute action tendant à réduire le train de vie de l'État et le poids de sa présence dans l'économie a été exclue.

Le choix politique actuel qui est de ne pas réduire ni les dépenses de compensation, ni le soutien financier aux entreprises publiques déficitaires, ni la masse salariale a un corollaire évident, à savoir une chasse désespérée au financement. Dans un environnement où le soutien budgétaire extérieur est conditionné à un accord avec le FMI, la seule solution est le recours au financement intérieur. L'État a donc commencé par presque épuiser son recours auprès des banques en dinars puis en devises. Par la suite, c'était au tour des fournisseurs de l'État, locaux et étrangers, et des Offices nationaux sous forme de retards de paiements puis d'impayés. Tout ça a des limites.

Pas pour ceux qui soutiennent un amendement des Statuts de la BCT. Ces derniers estiment que c'est le rôle de la BCT de soutenir l'État et que son indépendance est limitée. Le Président Kaïs Saïed a, par exemple, indiqué lors de sa visite au siège de la BCT en Septembre 9, 2023 que :

« L'ancien statut de la banque centrale de 1958, était bien meilleur que le statut actuel, sur plusieurs points. »

« L'autonomie de la banque centrale ne veut pas dire son indépendance de l'État. Il doit y avoir une harmonie avec les politiques de l'État. L'autonomie est en rapport avec les politiques monétaires, mais cela ne peut être valable pour le budget de l'État. »

Nous allons démontrer que l'expérience ne donne pas raison à ceux qui soutiennent un amendement des Statuts de la BCT et c'est justement pour ça que le débat actuel est un faux débat qui ne tient pas compte d'un précédent fâcheux.

L'Indépendance de la BCT – Un Précédent Fâcheux

Ceux qui soutiennent un amendement des Statuts de la BCT pour restaurer son financement direct à l'État, même dans le cadre de limites légales ignorent que lorsqu'une brèche est ouverte elle risque de donner lieu à des abus et à des détournements de la loi, simplement pour offrir des solutions faciles et temporaires au gouvernement.

C'est pour cela que dans le cas de la Tunisie, l'évaluation de l'indépendance de la BCT sur une base légale est insuffisante. Nous allons essayer de procéder à une évaluation fonctionnelle sur la base de faits et décisions initiés par le Gouvernement que des Gouverneurs de la BCT ont mis en place, sachant pertinemment qu'elles ne sont pas de l'attribution de la BCT et surtout qu'elles ne constituent que des expédients qui ne servent pas à terme les intérêts économiques du pays.

En 1986, la Tunisie avait dû conclure un programme de réformes et de financement avec le FMI. Ce programme était la culmination d'une gestion économique populiste par le Gouvernement Mzali qui avait favorisé, tout au long des premières années de la décennie 1980, les solutions faciles au détriment de réformes structurelles, douloureuses mais nécessaires. A cette époque, la situation des finances publiques s'était détériorée à tel point que le déficit budgétaire avait grimpé de 2.8% du PIB en 1980 à 5.6% en 1982 pour culminer à 8.1% en 1983.

Pour ne pas détériorer d'avantage le niveau du déficit budgétaire le Ministre des Finances et du Plan, Mansour Moalla, avait demandé au Gouverneur de la BCT, Moncef Belkhodja, que la BCT effectuait un certain nombre d'opérations au nom et place du Trésor et d'opérer des transactions comptables touchant le bilan de la banque pour offrir des financements déguisés au Trésor en dehors du budget voté par l'Assemblée Nationale. Ces opérations avaient totalisé 322 millions de dinars, soit l'équivalent de 5.8% du PIB de l'année 1983.

N'ayant pas eu accès aux archives de la BCT, je pense que l'Article 34, alinéa 1 a été utilisé :

« Article 34 : 1- La Banque Centrale prête son appui à la politique économique de l'État. »

Le précédent crée par Moalla a été suivi même après son départ du Gouvernement. Toutes ces opérations et transaction avaient été validées par le Conseil d'Administration de la banque et notées dans ses Rapports Annuels et ceci malgré les contraintes de l'article 50 de

Loi n°58-90. Il est important de noter qu'à l'époque la majorité des cadres de la BCT étaient contre ces opérations. (Voir témoignages ci-après). Voici le détail de ces opérations, disponibles dans le Rapports Annuels de la BCT :

Participations de la BCT au capital de banques et entreprises publiques

La BCT était contre la création des banques de développement mixtes préconisée par Moalla. Elle considérait que la Tunisie était sur-bancarisée et que la modernisation du system bancaire et l'amélioration de la compétition exigeait plutôt l'élimination du cloisonnement entre banques de dépôts et banques d'investissement. Malgré ces réserves, les banques de développement avaient été créées mais Moalla, ne disposant pas de ressources budgétaires, avait poussé la BCT à participer à leur capital.

Entre 1982 et 1987, un montant de 174.5 millions de dinars a été utilisé par la BCT pour participer, au nom de l'État, au capital, non seulement des nouvelles banques de développement (STUSID, BTKD, BTQI, BTEI, BTLD), mais aussi à celui de la BDET, de la COFITOUR, de la COTUNACE, de la Campanie Sfax Gafsa, et de l'Union Tunisienne de Banques à Paris. Le Ministre des Finances avait même demandé à la BCT de participer au capital d'une banque étrangère privée, la Best Bank.

Pire encore, des cadres supérieurs de la BCT avaient été nommés membres du Conseil d'Administration de ces banques et entreprises publiques contre toute éthique professionnelle et standards internationaux. Du coup, ces cadres avaient été intimement impliqués dans la gestion de banques qu'eux-mêmes étaient censés contrôler et d'entreprises publiques que des banques ont estimé non bancables pour bénéficier de crédits additionnels.

Avance déguisée à l'État à travers une réévaluation comptable des avoirs en devises

En 1983, Moalla avait demandé à la BCT une avance au Trésor de 100 millions de dinars. Pour satisfaire cette demande, tout en respectant la lettre de l'article 50 des Statuts de la BCT, Belkhodja avait procédé à une réévaluation comptable des avoirs en devises en Aout 1983 en modifiant les taux de référence comptables utilisés pour la reconversion en dinars des réserves de changes libelles en monnaies étrangères.

Suite à cette opération, le niveau des avoirs en devises avait plus que doublé, passant entre Juillet et Aout de 121 millions de dinars à 267 millions de dinars. Le produit de la réévaluation, d'un montant de 147 millions de dinars a été versé au Trésor à concurrence de 57 millions de dinars et le reliquat, 90 millions de dinars, avait été utilisé pour compenser des entreprises publiques pour leurs pertes de change.

En 1986, Mzali avait demandé une deuxième avance de 100 millions de dinars. Belkhodja, avait essayé d'expliquer qu'une réévaluation n'était pas une opération fréquente. Mzali l'avait remplacé.

Changements avant terme de Gouverneurs

La gouvernance de la BCT avait été caractérisée par une grande stabilité depuis sa création en 1958 jusqu'aux années 1980 avec seulement 3 Gouverneurs pendant 22 ans, dont Nouira qui était resté en fonction plus de 12 ans. Aucun n'avait été relevé de ses fonctions.

Ça n'a pas été le cas depuis 1980 avec la nomination de 10 Gouverneurs. Sur ces 10, et si on exclut le Gouverneur actuel Marouane Abbasi et Ismail Khélil, nommé Ministre des Affaires Étrangères, 7 avaient été relevés de leur fonction avant la fin de leur premier terme pour des considérations purement politiques. Cette instabilité avait caractérisé aussi bien la décennie 1980 (sur les 4 Gouverneurs nommés, 3 avaient été remerciés avant terme, dont Abdelaziz Mathari qui n'était resté que 2 mois) et la période post révolution (sur les 4 Gouverneurs nommés, si on exclut le Gouverneur actuel, 3 avaient été remerciés avant terme). Par contre, la décennie 1990 avait été une période de stabilité avec Mohamed El Béji Hamda à la tête de la BCT durant plus de 10 ans.

La période de réformes

Cette stabilité, combinée avec l'effort de réformes structurelles engagées dans le cadre de programmes avec le FMI avait permis à la BCT de reconstituer sa crédibilité et de renfoncer graduellement son indépendance vis-à-vis du gouvernement.

D'abord par la Loi 88-119 du 3 Novembre 1988 qui avait permis à la BCT d'assainir son bilan à travers l'Article 73 nouveau :

- En transférant à l'État l'essentiel des participations (198.7 millions de dinars) à l'exclusion de celle dans le capital de l'Union Tunisienne des Banques.
- Puis en régularisant en 2021 la participation au capital de l'Union Tunisienne des Banques par une cession à l'État pour un montant de 2.5 millions de dinars.

Cet effort de réformes avait été poursuivi par Taoufik Baccar dans le cadre de la Loi 2006-26 qui avait clarifié d'avantage la mission de la BCT « *La banque centrale a pour mission générale de préserver la stabilité des prix.* ». En plus, et pour la première fois, une disposition avait été incluse pour indiquer que « *La banque centrale ne peut accorder au Trésor des découverts ou des crédits ni acquérir directement des titres émis par l'État.* »

Cette muraille légale a été salutaire pour la Tunisie après la révolution car elle avait permis de couper court à toute tentation des gouvernements successifs de recourir à des avances de la BCT. En plus et pour se conformer aux nouvelles dispositions de l'article 47 bis. Chedly Ayari avait signé le 22 octobre 2012 avec Slim Besbes, Ministre des Finances, une convention portant sur le remboursement intégral par le Trésor de l'avance permanente de 25 millions de dinars octroyée par la BCT en 1970.

Malheureusement, une brèche a été opérée le 18 décembre 2020 lorsque la BCT a dû octroyer à titre exceptionnel à l'État une facilité de crédit de 2.8 millions de dinars sur une

durée de 5 ans dont une année de grâce, et ce après avoir résisté à une demande par le gouvernement Mechichi de contribuer d'une manière massive à financer le déficit du budget dans le cadre de la loi de finances complémentaire de 2020.

Les avantages de l'indépendance – la BCT un conseiller de confiance : Convertibilité ou dévaluation du dinar ?

Sur un autre plan, il est regrettable d'évaluer l'indépendance de la BCT uniquement sur la base de niveau de son financement à l'État. La BCT est aussi des femmes et des hommes qui prodiguent, à travers le Gouverneur, des conseils au Président, parfois contraires aux politiques de son propre gouvernement.

En 1992, et après plus de 5 années de réformes, une lassitude envers l'ajustement commençait à être perceptible même parmi les membres du gouvernement alors que la BCT travaillait sur un programme de libéralisation pour achever une convertibilité courante du dinar.

Une mission du FMI qui avait visité la Tunisie en Octobre avait conclu que la convertibilité du dinar devait être accompagnée par une dévaluation du dinar de l'ordre de 10 à 15%, reprenant ainsi une demande du secteur privé, soutenue par certains ministres pour donner un coup de pouce aux exportateurs, qui perdaient à l'époque leur compétitivité vis-à-vis des nouveaux pays de l'Europe de l'Est.

La Banque Centrale, au contraire, préconisait la poursuite de l'effort de réformes pour mieux ancrer la Tunisie au marché européen. Dans ce cadre, le Gouverneur El Béji Hamda avait présenté au Président, durant un Conseil Ministériel Restreint tenu le 27 Novembre 1992, le projet de convertibilité courante du dinar pour donner un nouveau souffle au secteur privé. Aucun des ministres en charge des Finances, de l'Économie, et du Plan n'avaient soutenu le Gouverneur. La BCT était seule contre tout le Gouvernement à un moment où une visite du Directeur Général du FMI était programmée fin Décembre.

Une anxiété avait précédé cette visite, mais la BCT s'était préparée pour l'occasion. La veille de la rencontre entre le Président Ben Ali et Michel Camdessus, le Gouverneur avait expliqué la situation au Directeur General lui indiquant qu'une dévaluation était une solution de facilité qui serait interprétée comme un échec des deux programmes entre la Tunisie et le FMI et qui serait suivie certainement par un autre programme et peut être une autre dévaluation dans 3 ou 5 ans. Par contre, continuer les réformes structurelles et pousser le secteur privé à se restructurer et à améliorer sa compétitivité est une tâche difficile mais nécessaire que le Fonds devait soutenir.

Le lendemain le Président avait reçu Camdessus en tête à tête. La convertibilité du dinar avait été annoncée le même jour. Ce que beaucoup ne savaient pas, c'était que la Tunisie et le Maroc étaient en compétition. Le FMI avait approuvé le dossier de la Tunisie le 8 Février 1993 et celui du Maroc le 22 Février.

Conclusion

Un pays avance non pas en retournant en arrière et invoquer des lois et des politiques dont l'expérience a montré leurs limites. Le gouvernement doit éviter les solutions faciles mais coûteuses et s'engager sur un programme de réformes qui tôt ou tard sera inévitable.

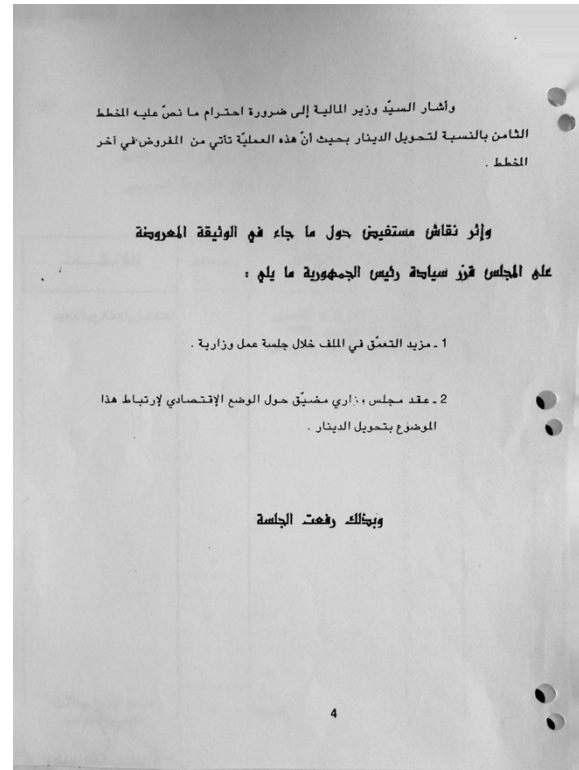
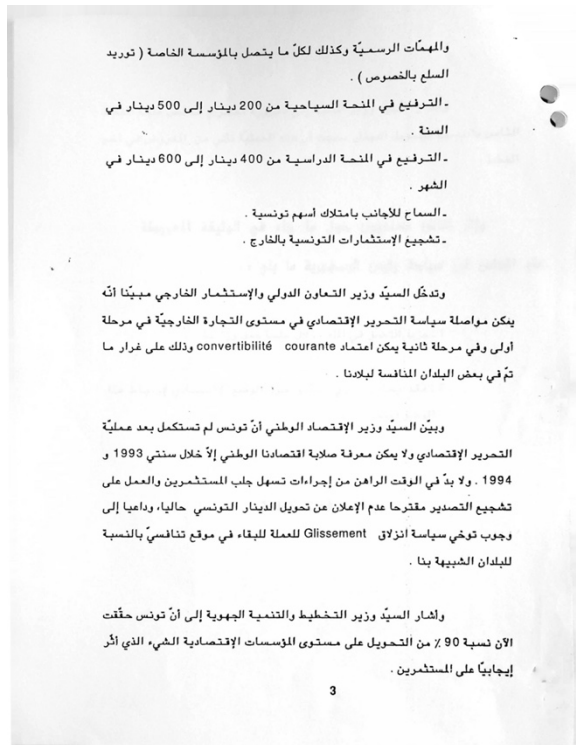
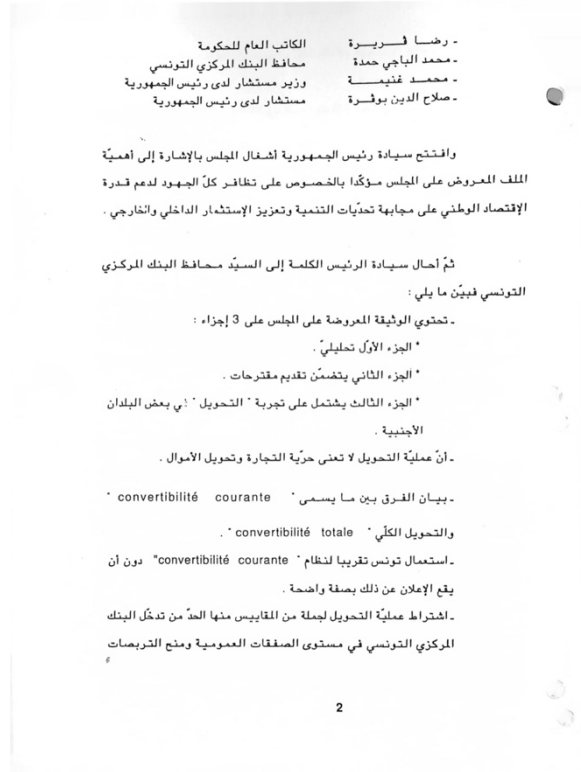
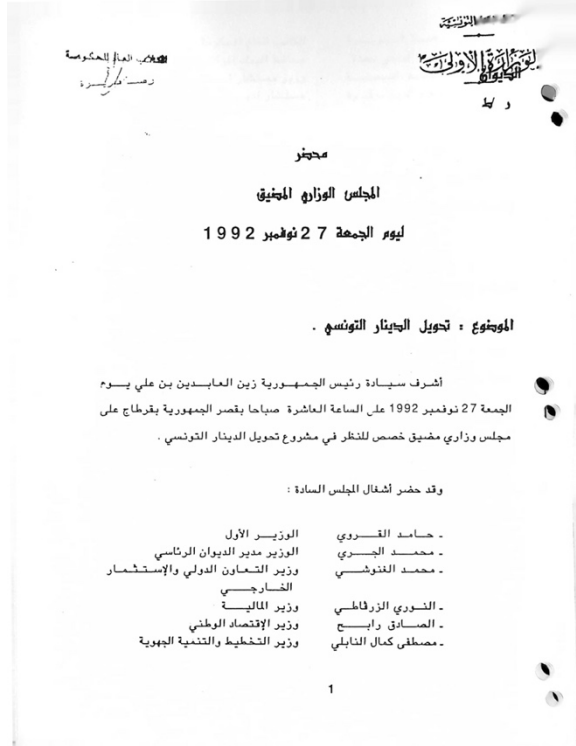
A ceux qui demandent l'élimination de l'article 25, alinéa 4 de la loi 2016-16 qui régit actuellement la BCT, il est important de clarifier que l'interdiction d'octroyer des avances au Trésor date de 2006 et non 2016 et que depuis, la Tunisie avait vu passer 5 Présidents, 10 Chefs de Gouvernement, et 13 Ministres des Finances qui ont tous respecté l'indépendance de la BCT en tant qu'institution d'État.

Revenir aux dispositions de la loi de 1958 est un pas en arrière qui ne garantit rien comme l'histoire le montre. La tentation serait grande pour le gouvernement de répéter les dépassements faits durant les années 1980, simplement pour avoir des solutions faciles qui ne feraient que retarder encore les réformes nécessaires. Nos politiciens doivent respecter nos institutions.


Quant à la BCT, elle doit aussi continuer à se moderniser car son indépendance commande aussi plus de redevabilité et de responsabilité. Elle a fait des avancées dans les domaines de la transparence et de la dissémination d'informations mais beaucoup reste à faire.

- La BCT doit, par exemple, organiser des conférences de presse après chaque réunion du Conseil et ouvrir ses archives aux chercheurs.
- La BCT doit également respecter les délais légaux quant à la publication de son Rapport Annuel au plus tard le 30 Juin.
- Pour renforcer sa crédibilité, la BCT doit faire appel à des experts pour évaluer d'une manière périodique ses politiques. L'évaluation externe est une pratique récente introduite par beaucoup de banques centrales (Angleterre, Australie, Irlande, Chili, Espagne...).
- Enfin, l'indépendance de la BCT reste relative car elle demeure en deçà des meilleures pratiques internationales qui stipulent, notamment, que les représentants du gouvernement ne doivent pas siéger au Conseil d'Administration et que des critères doivent être établis pour la nomination et le renvoi du Gouverneur et des membres du Conseil.

Annex 1. Conseil Ministériel Restreint sur la libéralisation des opérations courantes 11/27/1992



Annex 2. IMF Archives Back to Office Report 11/06/1992

	Office Memorandum	<table border="1"><tr><td>MT</td><td>DC</td><td>HH</td><td>JAC</td></tr><tr><td>GEG</td><td>CB</td><td>GGJ</td><td></td></tr><tr><td>ELL</td><td>OF</td><td>CE</td><td></td></tr><tr><td>FAC</td><td>PD</td><td>SR</td><td></td></tr></table>	MT	DC	HH	JAC	GEG	CB	GGJ		ELL	OF	CE		FAC	PD	SR	
MT	DC	HH	JAC															
GEG	CB	GGJ																
ELL	OF	CE																
FAC	PD	SR																

To: The Acting Managing Director November 6, 1992

From: Mamoudou Touré *Mamoudou Touré*

Subject: Tunisia - Back-to-Office Report on Staff Visit

In the attached back-to-office report, Mr. Nsouli indicates that economic and financial developments in Tunisia under the 1992 program, supported by the fourth year of the extended arrangement that expired in July, have been broadly on track. The mission assisted the authorities in the elaboration of the macroeconomic framework for 1993, and in the identification of the exchange restrictions that would have to be eliminated to establish currency convertibility for external current account transactions.

The mission noted that there were indications that the manufacturing sector was suffering from problems of competitiveness, aggravated by the liberalization of the external sector and the rise of the real effective exchange rate in 1992. These problems raised questions regarding the feasibility of achieving Tunisia's medium-term macroeconomic objectives.

In the circumstances, the mission suggested a reinforcement of Tunisia's medium-term strategy. This would involve a move in early 1993 to currency convertibility for current account transactions, the concomitant elimination of the remaining trade restrictions and price controls, and, as necessary, an appropriate adjustment of the exchange rate. These actions would have to be supported by a more rapid pace of fiscal adjustment, a restrained incomes policy, and a tight monetary policy.

The authorities recognized the need to address the problem of competitiveness. They plan to stay in touch with the staff in the coming weeks as they decide on an appropriate course of action.

Attachment

cc: The Managing Director (o/r)
FAD
LEG
MAE
PDR
TRE
Ms. Saunders

Contributor
Saleh M. Nsouli

SUBJECT COPY

Box 1. Témoignages d'Anciens Cadres de la BCT

Bechir Ben Mami Page 108

« - Azzouz Mathari : n'a assuré cette fonction que pendant quelques mois. Il a dû démissionner suite à un désaccord l'opposant à Mansour Moalla, alors Ministre des Finances. Celui-ci n'a jamais admis le statut d'indépendance de la BCT.

- Moncef Belkhodja : son limogeage a eu lieu avant 4 mois de la fin de son mandat. Il a subi les aléas d'une situation économique difficile. Il a subi d'une manière farouche, les attaques du pouvoir politique. »

Hamadi Bousbia Page 116

« Lorsque Azzouz Mathari fut nommé Gouverneur de la Banque Centrale, il a cherché à préserver l'indépendance de cette institution. Mansour Moalla, alors Ministre des Finances m'accusa d'être derrière cette attitude. Mais en fait, Bouaouaja, Directeur des Études, Abdelmoumen Souayeh, et moi-même, nous le poussions à défendre l'autonomie de la BCT. Nous avons ramené des livres d'Allemagne et nous avons œuvré à fournir des arguments qui appuyaient l'indépendance de la BCT vis-à-vis du Ministère des Finances. Au moment où un projet de loi allait être présenté, nous avons mené une campagne auprès des parlementaires et des décideurs et nous avons réussi à obtenir gain de cause. C'était la première fois qu'un texte présenté au parlement ne soit pas approuvé. »

Noureddine Damak Page 118

« Au temps de Hédi Nouira, la BCT était réellement indépendante. Avec Mohamed Ghénima, elle fut au service du Gouvernement et elle a repris son indépendance avec Ismail Khélil. Mansour Moalla a cherché en tant que Ministre des Finances à placer la BCT sous la tutelle de son Ministère. Abdelaziz Mathari a résisté à de telles tentatives et il fut remplacé par Moncef Belkhodja. Mansour Moalla lui demanda une avance au Trésor de 100 milliards. Le Gouverneur trouva une solution intelligente en procédant à une réévaluation du dollar. En portant le dollar à sa valeur réelle par rapport au dinar, la BCT a pu dégager 96 milliards sous forme de bénéfice de change. Mohamed Mzali a demandé 100 milliards pour une nouvelle avance au Trésor. Moncef Belkhodja lui répondit qu'une opération de réévaluation ne se faisait pas tous les Jours. Il le remplaça par Hamadi Skhiri et la suite de l'histoire est connue. »

La Banque Centrale de Tunisie Mémoire d'une Maison d'État. Mohamed Lazhar Gharbi avec la collaboration d'anciens cadres de la BCT. 2021. Association des Anciens de la BCT